

Les Anciens Seigneurs de Bouex

En lisant dans le bulletin mensuel de notre Société (mai 1922) une note très intéressante sur la seigneurie de *Bouex*, j'ai pensé que la publication de quelques renseignements sur les familles de *Livenne* et du *Lau*, possesseurs de ce fief avant que *Jean Arnaud* s'en fut rendu adjudicataire, ne manquerait pas d'un certain attrait.

Les *Livenne*, famille noble et ancienne, dont les diverses branches répandues en *Angoumois*, *Poitou* et *Saintonge*, se sont successivement fondues dans les maisons d'*Abzac*, de *Cumont*, *Horric*, *Barbezières* et la *Porte-aux-Loups*, sont aujourd'hui éteints. Ils ont fourni une série de grands dignitaires aux principales abbayes de *Saintonge* et d'*Angoumois*, ainsi que plusieurs Chevaliers et Commandeurs de l'Ordre de *Malte*. La plupart de ses membres étaient qualifiés hauts et puissants seigneurs: une branche a porté en outre le titre de marquis de la *Rochechalais* et de comte de *Balan* (Rôle saintongeais, *Th. de Brémond d'Ars, Niort* 1869, p. 89).

Si nous voulions établir de cette famille une généalogie complète, nous trouverions tous les éléments nécessaires dans les notes de *Chérin* et de *d'Hozier*; conservées au cabinet des titres; dans les nombreux documents des archives départementales de la *Charente* et des archives de la maison des *Horric*.

Leurs armes étaient:

"d'argent à la fuste de sable frettée d'or accompagné de deux étoiles du second".

(*Paillot*. L'indice armorial. *Paris* 1664, in-folio., p. 347).

Une note conservée à la Bibliothèque Nationale (Cabinet des titres.- Pièces originales, vol. 1729) mentionne dans les termes suivants la branche des seigneurs de *Bouex* comme étant la plus ancienne de cette famille:

"Il y avait avant l'an 1300 une branche du nom de Livenne, seigneur de Bouhé, du Bouex, du Bouais, en latin de Buxio. Ils ont possédé la terre de Vouzan, l'une et l'autre en Angoumois. Cette branche a duré jusqu'au dernier siècle (XVII) et est fondue dans la maison du Lau de la branche de Lagebaton et de Celettes et dans celle d'Abzac de Mayac et de Pressac aussi d'Abzac".

Le premier seigneur de *Bouex* connu fut *Jean de Livenne*, escuyer. En 1452 il recevait une donation du seigneur de *La Rochefoucauld* (Arch. dép. de la *Ch^{te}*, fonds du Présidial). Le 24 avril 1457, avec son frère *Pierre de Livenne*, escuyer, seigneur de *Vouzan*, il concluait un accord avec l'abbé de *Saint-Cybard* (Arch. dép. de la *Ch^{te}*. Fonds de *Saint-Cybard*, Cartulaire H folio 203) et figurait en qualité d'homme d'armes du comte d'Angoulême au ban et arrière-ban de l'année 1469. Il est enfin cité avec la qualité "*dominus de Buxio*" dans un acte du fonds de *Saint-Cybard* de l'année 1475, puis dans une série de documents des années 1477, 1496 et 1497. Un autre de ses frères fut *Charles de Livenne*, abbé de l'abbaye d'*Angoulême*, de 1510 à 1540, qui présida le Chapitre abbatial de l'abbaye de *Saint-Jean-d'Angély*, le 16 février 1534, en l'absence de l'abbé (Arch. dép. de la *Ch^{te}*. Fonds de *Saint-Cybard*. - *Gallia Christiana*.- *Vigier* de la Pile. Histoire de l'*Angoumois*, p. CIV).

Pendant qu'un de ses fils cadet *François de Livenne*, fut abbé de *Saint-Cybard* de 1540 à 1565, chanoine d'*Angoulême*, abbé de *Sainte-Croix-d'Angle* et de *Sainte-Marie-d'Angle* en *Poitou* (*Gallia Christiana*.- Histoire de l'*Angoumois* par *Vigier* de la Pile, p. CIV.- Arch. dép. de la *Ch^{te}*, série E, liasse 1222 et Fonds de *Saint-Cybard*, *Bouex* et *Chazelles*) et qu'un autre *François*, également escuyer, seigneur du *Breuil de Boixe*, gentilhomme de la maison du roi et maréchal des logis de la maison de la reine, est cité dans un document de 1543 comme ayant été au service du roi pendant plus de vingt-cinq ans, tant en *France* qu'en *Italie*, la descendance de cette branche était continuée par son fils aîné, *Antoine de Livenne*, escuyer, seigneur de *Bouex*, époux de *Périne* de la *Béraudière* (Arch. dép. de la *Ch^{te}*. Fonds des notaires.- Inventaire 1906, p. 182) qui laissait pour fils et héritier *Charles de Livenne*,

escuyer, Seigneur de *Bouex*, époux de *Catherine d'Authon*, mort avant 1572. (Arch. dép. de la *Ch^{te}*.- Minutes de *Gibaud*, notaire, en date du 20 juin 1608.

De ce mariage est issue *Claude de Livenne*, dame de *Bouex* en partie et de *Méré*, mariée à *Jean Gombault*, chevalier seigneur de *Méré*, dont elle était veuve avant le 12 octobre 1577, ayant comme fils haut et puissant messire *Benoist Gombault*, chevalier seigneur de *Méré*, *Laiguille*, etc., gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi. (Arch. dép. de la *Ch^{te}*. Présidial.- Audiences criminelles 1577, série E, Liasse 1344 et titres de famille (*Livenne*), Liasse 643).

Le frère de la dame de *Méré*, *Gabriel de Livenne*, escuyer seigneur de *Bouex*, qui épousa *Suzanne de Sainte-Maure*, d'après un acte du 8 octobre 1611 (Arch. *Ch^{te}*, *Gibaud*, notaire), fut le dernier représentant mâle de la branche de *Bouex* n'ayant eu de son mariage qu'une fille, *Esther de Livenne*, mariée: 1. à *Isaac du Lau*, escuyer seigneur de *Vouture*; 2. avant le 10 janvier 1648, à *Isaac d'Abzac*, chevalier, seigneur de *Mayac*; 3. à *François d'Abzac*, escuyer, seigneur de *Maleroy*, dont elle était veuve avant le 17 mai 1669. (Arch. dép. de la *Ch^{te}*, minutes de *Daniel Cladier* et *Fillon*, notaires à *Angoulême*).

La seigneurie de *Bouex* passa alors en la possession d'un fils posthume de son premier mariage, *François du Lau*.

A la Branche de *Livenne de Bouex* paraît devoir se rattacher *Ithier de Livenne*, chambrier de l'abbaye de *Saint-Cybard* en 1521 et qui fut compétiteur de *Jean Horric* et de *Hélie de Cumont* au siège abbatial de *Saint-Jean-d'Angély*. (Arch. dép. de la *Ch^{te}*; Fonds *Saint-Cybard*.- Cartulaire H fol. 249.- *Gallia Christiana*.- Pouillé historique du diocèse d'*Angoulême*, p. 141.)

Les autres branches de la famille de *Livenne* furent les suivantes:

La branche des seigneurs de *Vouzan* dont le dernier représentant mâle fut *Etienne de Livenne*, escuyer, seigneur de *Vouzan*, qui défendit le droit de haute justice de ce fief contre les prétentions de *Hubert de La Rochefoucauld*, *Ch^{er}* Baron de *Marthon* (Arch. Dép. de la *Ch^{te}*, série E, liasse 55) et de son mariage avec *Marie de Livenne* laissa seulement deux filles: *Jacquette*, mariée par contrat du 28 juillet 1570 à *Pierre de la Porte*, escuyer, seigneur de *Chatillon*, fils de *Jean*, escuyer, seigneur de la *Vallade*, et de *Marguerite de Polignac (Nadaud)*, nobiliaire du *Limousin*; *Anne*, mariée à *Hilaire de Cumont*, escuyer, seigneur de *Chantemerlière*, par contrat du 13 octobre 1577, reçu *Roux*, notaire à *Saint-Jean-d'Angély*.

La branche de *Saint-Genis* et de la *Motte-Saint-Genis*, maintenue dans sa noblesse d'extraction: 1. Le 26 février 1599 en la personne de *François de Livenne* escuyer, seigneur de la *Motte-Saint-Genis*, petit-fils de *Jean de Livenne*, escuyer, seigneur de *Saint-Genis* de la *Motte-Saint-Genis*, et de *Marie de Saint-Gelais*, qui établit ses preuves devant les commissaires vérificateurs chargés de faire une révision de la noblesse d'*Angoumois* et comparut au ban de la noblesse de cette province en 1635 (Arch. dép. de la *Ch^{te}*, série E, Fonds *Horric* de la *Motte Saint-Genis*, liasses 253, 254, 255.- Bibl. nat., Cabinet des titres, volumes reliés 784, 785); 2. le 29 janvier 1667 par *Daguesseau*, intendant de la généralité de *Limoges*, en la personne de *Charles de Livenne*, escuyer, seigneur de la *Motte-Saint-Genis*; 3. Le 17 avril 1699 par *Bégon*, intendant de la généralité de *Limoges*, en la. personne de *René de Livenne*, escuyer, seigneur de la *Motte-Saint-Genis* (Arch. dép. de la *Ch^{te}*, série E, 253), dont le fils *Jean de Livenne*, escuyer, seigneur de la *Motte-Saint-Genis* du *Cluzeau* et de *Saint-Genis* en partie, dernier représentant de la branche de *Saint-Genis*, épousa, par contrat du 28 juillet 1704, reçu *Maurin* et *Boiteau* notaires, *Françoise-Julie Horric*, fille de messire *Philippe III Horric* Chevalier, seigneur de *Bouville*, la *Courade*, *Malesmont*, le *Fraisneau*, etc., et de *Joanne Vinet*, veuve en premiers noces de *Charles d'Authon*. Il mourut le 11 janvier 1708, sans postérité, laissant à sa femme la jouissance de tous ses biens dont il donnait la nue-propriété à sa sœur *Claude de Livenne*, épouse de *Louis du Lau*. Ceux-ci, par acte du 18 août 1718 reçu *Debresme*, notaire, cédèrent leurs droits sur cette succession à la veuve du défunt, dont fut héritier son frère *Léonor II Horric* Chevalier, seigneur de la *Courade*, *Bouville*, *Malesmont*, la *Grange*, le *Fraisneau*, *La Touche Ronde*, etc., qui réunit de la sorte tous les biens de cette branche des *Livenne*..

La famille de Livenne se composait encore de quatre autres branches qui furent maintenues dans leur noblesse d'extraction aux révisions de 1635, 1667, 1700. Elles furent représentées au ban et arrière-ban de l'Angoumois en 1635.

La famille du *Lau*¹, dans laquelle passe après les Livenne la seigneurie de *Bouex*, est une des plus anciennes de *France*. Originnaire de la *Biscaye*, elle s'est transplantée en *Armagnac* où, parmi ses représentants, nous trouvons:

Cajeard du *Lau*, compris au rang des barons de *Béarn*, vers la fin du XI^e siècle; son frère Guillaume, qui avait épousé, en 1131, *Braidemonde*, fille de *Roger II*, troisième comte de *Foix*; un autre seigneur de la maison du *Lau*, nommé au rang des barons de *Labour* et d'*Arberne*, dans un acte de l'an 1193; *Amanieu* du *Lau*, chevalier hospitalier de l'ordre des *Templiers*, député en 1235, par le clergé de *Gascogne*, vers *Henri* roi d'*Angleterre*, duc de *Normandie* et d'*Aquitaine*; *Pierre* du *Lau*, évêque de *Saintes* en 1267; *Gérard* du *Lau*, chevalier, qui, après avoir accompagné *Edouard* roi d'*Angleterre* en *Sicile*, fit le voyage en *Terre Sainte*, où il se signala par sa valeur contre les infidèles; *Arnaud Seguin* du *Lau*, seigneur de la baronnie du *Lau*, présent en 1264 au mariage de *Gérard*, comte d'*Armagnac*, avec *Marthe*, fille du comte de *Béarn*. C'est encore, en 1274, *Seguin* du *Lau*, chevalier, baron de la baronnie du *Lau*, rendant un aveu au roi d'*Angleterre* duc d'*Aquitaine*, pour ses châteaux du *Lau*, *Pujot*, *Caupret*, etc. Dans cet acte, il déclare qu'il est obligé de servir en personne dans les armées du roi avec un autre chevalier. Il déclare aussi que, lorsque le roi passe sur ses terres, il est tenu de faire préparer pour Sa Majesté un repas au château de *Bardenan* et lui faire servir une vache farcie. *Vital* de *Miramont*, rendant dans le même temps un aveu au roi d'*Angleterre* à cause de son duché d'*Aquitaine*, déclare: qu'il est obligé, lorsque le seigneur du *Lau* donne son repas au roi de s'y trouver et de servir, ayant à la main une chandelle allumée qui soit de telle grosseur qu'elle puisse servir pendant tout le repas, et qu'ensuite il doit manger à la table des domestiques, ayant toujours devant lui sa chandelle allumée, puis retourner chez lui avec le reste de la chandelle. C'est aussi *Guillaume Raimond* du *Lau*, qui fut l'un des grands d'*Aquitaine* à qui le roi d'*Angleterre* écrivit, en l'année 1313, touchant les affaires de l'Etat et de la Guerre et lui mandant de se rendre à son armée de *Gascogne* avec le plus grand nombre de gens à cheval qu'il lui serait possible.

Les barons du *Lau* furent les premiers de la *Guyenne* qui, avec le comte d'*Armagnac*, quittèrent la bannière du roi d'*Angleterre*. Avec quel zèle, quel dévouement, quelle valeur les représentants de cette branche aînée des du *Lau* ont servi la *France*, rien ne peut mieux l'attester que plusieurs lettres dont ils furent honorés par les rois *Henri III*, *Henri IV*, *Louis XIII*, *Louis XIV*, ainsi que les preuves fournies devant l'intendant de *Guyenne* le 4 avril 1667, par *Bernard François* comte du *Lau*, seigneur et baron du *Lau*, en *Armagnac*, de *Caumont*, *Courcou*, *Farsac*, *Beschède*, etc., etc., mestre de camp, lieutenant du régiment de *Foix*-infanterie. On lit en effet dans le procès-verbal qui fut dressé de ces preuves:

"qu'il y est pleinement justifié qu'il descendait d'une des plus illustres maisons de la province d'Armagnac, et qui avait produit des plus grands et des plus signalés hommes, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, de grands commandants d'armées, des lieutenants généraux ayant commandé en chef des armées et dont toute la gloire avait été de donner des marques de leur fidélité pour le service de nos rois."

Amanieu du *Lau*, fils d'*Arnaud* du *Lau*, damoiseau de *Saint-Casse*, en *Armagnac*, et d'*Agnès* de *Guilhern* de *Barbazan*, fonda, en 1429, la branche de la *Côte* en *Périgord*, où les du *Lau* sont encore représentés par celle d'*Allemans*, la seule subsistant de nos jours.

*"En son chef, le marquis du Lau d'Allemans qui vient de s'éteindre à Paris, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, disparaît l'une des personnalités les plus marquantes de la société française pendant ces cinquante dernières années"*².

¹ La notice très succincte que nous donnons ici sur les du *Lau* est extraite d'une importante généalogie manuscrite du XVIII^e siècle existant dans les archives de la maison des *Horric*. Cette généalogie a été dressée d'après les papiers de *Clairambault* se trouvant alors à la Bibliothèque royale et sur le vu des actes de la maison des du *Lau*. La plupart de ces actes, comme ceux postérieurs au milieu du XVIII^e siècle, ont été déposés aux Archives départementales de la *Dordogne*; un certain nombre d'autres, appartenant à toutes les époques, sont conservés dans les archives de la maison des *Horric*.

Amanieu du *Lau* signale sa valeur militaire en plusieurs occasions, et le roi *Charles VII*, par lettre du 29 novembre 1422, lui fit don de 400 livres pour le récompenser, dit le titre, de ses bons services clans les guerres, et notamment à *Melun*. *Guillaume de Bretagne*, vicomte de *Limoges*, mort en l'année 1455, lui fit aussi une donation qui fut confirmée par *Françoise de Bretagne*, comtesse de *Périgord*, vicomtesse de *Limoges*. Il comparut à la montre de la noblesse de la châtellenie et baronnie de *Bourdeilles*, faite par *Alain d'Albret*, comte de *Périgord* et vicomte de *Limoges*, Cette montre est sans date; mais il est probable qu'elle fut faite en 1471, immédiatement après le mariage d'*Alain d'Albret* avec l'héritière du comte de *Périgord*, suivant l'usage pratiqué par les seigneurs suzerains, d'assembler leurs vassaux et d'en recevoir les hommages aussitôt après qu'ils avaient succédé à un autre. Cette montre est composée de 48 gentilshommes. *Amanieu* du *Lau* y est nommé le troisième, immédiatement après le baron de *Bourdeilles* et *Antoine de Broilhac*; *Armand* du *Lau*, son fils aîné, y est nommé le douzième et avant *Archambaut de Bourdeilles*.

François du *Lau*, seigneur de la *Côte*, *Creissac* et la *Roche en Périgord*, arrière petit-fils d'*Amanieu*, épousa, par contrat de mariage du 9 janvier 1510, passé à *Montignac-Charente*, par-devant *Ithier*, notaire, *Jeanne Prévost-Sansac de Touchimbert*, fille de *Roland Prévost*, escuyer, seigneur de *Touchimbert* et de feu *Guillemette de le Haye*.

De ce mariage naquirent plusieurs enfants, entre autres *François* et *Bernard*.

François II du *Lau*³ continua la branche de la *Côte* et *Bernard* du *Lau* fit la branche des barons de *Chammiers*, seigneurs de *Celettes*, *La Vouture*, le *Chambon*, qui ont produit divers rameaux, les barons de *Saint-Junien* et les seigneurs de *Lège-Bâton*, *Soullignonne*, etc.

Toutes ces branches sont disparues. Celle des seigneurs de *Celettes* s'est éteinte dans la maison des *Horric*, par le mariage, en date du 27 novembre 1814, de demoiselle *Suzanne-Eléonore-Joséphine* du *Lau*, fille de *Jean-Gaston*, vicomte du *Lau* de *Celettes*, ancien lieutenant-colonel du régiment de *Saintonge*, chevalier de l'ordre militaire de *Saint-Louis*, et de *Marguerite-Adélaïde* du *Lau*, avec *André-Jules Horric* du *Fraisnaud* de la *Motte Saint-Genis*, garde du corps du roi *Louis XVIII*, officier de cavalerie, fils de *Léonor IV Horric* du *Fraisnaud* de la *Motte Saint-Genis*, ancien maréchal des logis aux gardes du corps du roi, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de *Saint-Louis*, et de *Marguerite de Renaud*, petit-fils de *Jean XIV Horric*, chevalier, marquis de la *Motte Saint-Genis*, seigneur du *Fraisnaud*, Bouville, *Saint-Genis* en partie, *La Courade*, etc.

François du *Lau*, chevalier, seigneur de *Bouex*, né posthume le 1^{er} août 1622 d'*Isaac* du *Lau* et d'*Esther* de *Livenne*, avait épousé demoiselle de la *Cropt*, sœur du comte de *Bourzac*, et mourut sans laisser de postérité. Il appartenait à la branche des seigneurs de *Celettes*, la *Vouture* et la *Carrière*.

Son grand-père, *Josias* du *Lau*, chevalier, seigneur de *Celettes*, la *Vouture*, qualifié haut et puissant seigneur, avait reçu du roi de *Navarre*, en considération des services qu'il lui avait rendus, la jouissance du prieuré de *Celettes* et de *Villognon*, dépendant de l'abbaye de *Saint-Amant-de-Boixe* en *Angoumois*, par lettres datées de *Niort* le 21 janvier 1589. Sa Majesté, parvenue au trône de *France*, lui confirma ce don par lettres datées du camp de *Saint-Cloud* le 4 août de la même année.

Il avait pour frère Messire *Henri* du *Lau*, chevalier, seigneur de *Celettes*, *Chammiers*, *Chambon* et autres places, qualifié haut et puissant seigneur, marié, par contrat du 6 décembre 1611, à *Henriette* de *Pons*, fille de *Jacques* de *Pons*, seigneur baron de *Mirambeau*, et de *Marie* de la *Porte*. Nommé

² Marquis de *Fayolle*.- Le marquis du *Lau* d'*Allemans*.

³ Un descendant de *François II* du *Lau*, *Jean-Armand* du *Lau* comte d'*Allemans* seigneur de *Montardy*, *Contin*, etc., chevalier de l'ordre de *Saint-Louis*, capitaine au régiment du Roi infanterie, épousa, par contrat du 13 novembre 1712, *Antoinette-Julie* de *Beupoil* de *Saint-Aulaire*, demoiselle de *Lammary*, fille de *Louis* de *Beupoil* de *Saint-Aulaire*, marquis de *Lammary*, baron d'*Angerville*, capitaine-lieutenant des gendarmes du Roi.- Cette seigneurie et terre de *Lammary*, entrée dans la maison de *Saint-Aulaire* par le mariage en 1552 de *Pierre* de *Beupoil* avec d^{lle} *Catherine* de *Laurière*, fille de *Jean* et *Marguerite* de *Saint-Chamans*, passa dans la famille du *Lau* par suite de l'extinction de la branche de *Saint-Aulaire-Lammary* et y demeura jusqu'en 1821 où pour cause d'un partage entre mineurs elle fut licitée par-devant le tribunal de la *Seine* et adjugée au comte de *Barde*, à qui ont succédé plusieurs propriétaires jusqu'à ce que le comte *Horric* de *La Motte Saint-Genis* s'en rendit acquéreur en 1921.

gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, par brevet daté de Paris le 18 juillet 1617, il rendit hommage au roi le 6 juillet 1624 de son château et de sa châtellenie de *Chammiers*, de la haute, moyenne et basse justice de cette terre, relevant de Sa Majesté à cause de sa vicomté de *Limoges*; et épousa en secondes noces, par contrat du 9 mai 1646, haute et puissante dame *Elisabeth de Polignac*, dame de *Sainte-Hermine* et de *Chenon*, morte sans postérité.

Un des neveux de *François du Lau* fut *Armand du Lau*, baron de *Chammiers*, seigneur du *Chambon*, de *Celettes* et autres places, maréchal des camps et armées du Roi, colonel de deux régiments d'infanterie, gouverneur de *Saintes*. Il était, en 1639, capitaine au régiment de *Saintonge* infanterie et on le trouve, en 1649, premier capitaine du régiment de *Pons* infanterie. Le Roi, de l'avis de la Reine régente sa mère, le nomma sergent de bataille de ses armées, par brevet du 10 juillet de la même année 1643. On y lit que la charge de sergent de bataille lui fut donnée:

"En considération de sa capacité, de sa valeur et de son expérience au fait de la guerre, dont il avait donné des preuves en plusieurs occasions et emplois".

La charge de sergent de bataille lui donnait le commandement sur les mestres de camp et autres chefs et officiers de cavalerie et d'infanterie et ils étaient obligés de recevoir ses ordres. C'est ainsi que cette prééminence avait été établie par un règlement du 15 août 1640, confirmé par une ordonnance datée de Fontainebleau le 22 septembre 1645.

Par une lettre écrite de *Paris* le 10 juillet 1643, Sa Majesté lui exprime le désir qu'il remplisse ses fonctions de sergent de bataille dans son année de *Catalogne* commandée par le maréchal de la *Mothe-Houdancourt*. Il fit en cette qualité la campagne de 1643, fut nommé en 1644 lieutenant-colonel du régiment de *Saintonge*, commanda, en la même année, le régiment de *Catalogne*, tout en continuant en même temps ses fonctions de Sergent de bataille et il est qualifié, en un titre de 1647, Maréchal de bataille. En 1650, il lève un régiment d'infanterie, composé de dix compagnies, et en son nom, en 1651, un second régiment composé de vingt compagnies. Le brevet de mestre de camp de ce régiment porte:

"qu'on ne pouvait faire un meilleur choix pour la levée et la conduite de ce régiment que de sa personne dont la naissance, le mérite, la valeur et l'expérience au fait de la guerre étaient connus de chacun".

En 1651, il était Maréchal des camps et armées du Roi et gouverneur de *Saintes*. Bientôt après, il revint dans ses terres en *Angoumois* et épousa, par contrat du 30 mai 1655, *Sibille Jaubert de Saint-Gelais*, fille de feu *François Jaubert de Saint-Gelais*, chevalier seigneur de *Saint-Séverin*, *Allemans* et autres places, et de *Suzanne de Raimond*.

De ce mariage, il laissa une fille, *Suzanne du Lau*, mariée, par contrat du 19 janvier 1675, à *Arnaud du Lau*, chevalier, marquis d'*Allemans*, baron de *Chammiers*, seigneur de *Montardy* et autres places, écuyer de la Reine, son cousin germain maternel et son parent paternel, dont postérité.

Le frère cadet d'*Armand du Lau*, maréchal des camps et armées du Roi, *Isaac du Lau*, chevalier seigneur de *Celettes*, fils de *Henri du Lau*, chevalier seigneur de *Celettes*, *Chammiers* et *Chambon*, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, et de *Henriette de Pons-Mirambeau*, continua la branche de *Celettes*.

La maison du *Lau* a fourni à l'armée beaucoup de chevaliers de *Malte*, dont un Commandeur de *Nice*; plusieurs commandeurs de l'ordre royal et militaire de *Saint-Louis* et un grand nombre de chevaliers de cet ordre; plusieurs colonels, mestres de camp et officiers généraux; ainsi qu'à l'égise, cinq évêques et deux archevêques, dont l'archevêque d'*Arles*, député du Clergé aux Etats-Généraux de 1789, massacré aux *Carmes* en 1792.

Armes: *d'or au laurier à trois branches de sinople, au lion léopardé de gueules, brochant sur le fût de l'arbre, à la bordure d'azur chargée de quinze besants d'argent*.

†